

# Choix Solidaire Thèse d'impact

Avril 2026

L'accès aux conditions de vie de base demeure inégalement réparti. Selon la Banque mondiale, environ 700 millions de personnes vivent encore avec moins de 2,15 dollars par jour. Dans le même temps, près de 4,5 milliards de personnes ne disposent pas d'un accès suffisant aux soins de santé, d'après l'Organisation Mondiale de la Santé.

Ces situations ne se limitent pas aux économies les plus fragiles. En France, près de 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Les 10 % des ménages les plus modestes disposent d'un niveau de vie environ 3,4 fois inférieur à celui des 10 % les plus aisés, selon l'INSEE. Ces écarts se traduisent concrètement par des difficultés d'accès à l'alimentation, au logement, aux soins ou à l'emploi.

Ces inégalités évoluent dans un contexte de transformations économiques profondes. Les mutations des systèmes productifs, des infrastructures et du marché du travail redéfinissent les conditions d'accès à ces ressources. Elles ouvrent de nouvelles opportunités mais peuvent également accentuer les écarts existants, en fragilisant certains emplois, certains territoires ou certaines populations. L'enjeu ne se limite donc pas à la création de valeur mais à la capacité des individus à accéder aux biens et services nécessaires à leurs conditions de vie.

Dans ce cadre, l'allocation du capital constitue un levier déterminant. Orienter les investissements vers des activités permettant de répondre à ces besoins, de développer des infrastructures accessibles et de soutenir des modèles économiques inclusifs apparaît comme une condition nécessaire pour réduire durablement ces écarts.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit la thèse d'investissement du fonds Choix Solidaire : **orienter les investissements vers des activités contribuant à l'accès aux biens et services essentiels et à la réduction des inégalités.**

Ce fonds investit dans :

- des "social bonds et sustainability bonds" ;
- des actions cotées ;
- des entreprises solidaires.

Amélie Landrin

Analyste ESG



Labellisé ISR et Finansol<sup>1</sup>, et classé Article 9 selon le règlement SFDR<sup>2</sup>, ce fonds affiche, parmi ses objectifs de gestion, le niveau d'alignement avec l'ODD 3 (bonne santé et bien-être), l'ODD 5 (égalité des sexes) et l'ODD 8 (travail décent et croissance économique) des Nations Unies, qui doivent être systématiquement supérieur à celui de son univers ESG. Il sert également les deux objectifs suivants : l'intensité carbone du fonds et l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes du fonds doivent être inférieurs à ceux de son univers ESG<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur les Labels veuillez consulter le site [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr) et [www.finance-fair.org/fr/pourquoi-un-label](http://www.finance-fair.org/fr/pourquoi-un-label). Les références à un label ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

<sup>2</sup> Article 9. Limite méthodologique : en utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif de l'OPC est en particulier de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide des modèles propriétaires. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère. L'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire Ecofi à investir ou à exclure des titres pour des raisons non financières, quelles que soient les opportunités de marché disponibles.

<sup>3</sup> Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul, se reporter au Code de Transparence disponible sur notre site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr). Les références à un label ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

## Nous partageons une vision commune de l'impact avec l'Institut de la Finance Durable.

Pour nous, la finance à impact est une finance de transformation, en permanence en progression, sur les critères financiers et extra-financiers.

**L'impact est additionnel, intentionnel et mesurable.**

### Intentionnalité

Le fonds Choix Solidaire a pour mission d'accélérer la transition en orientant les capitaux vers les acteurs engagés dans la lutte contre le changement climatique, tout en intégrant les enjeux sociaux qui découlent de la transformation de notre modèle économique. Pour ce faire, le fonds investit dans des :

#### • Obligations (au minimum 55% de l'actif net) :

financement de projets sociaux ou durables conformes aux standards de les Social Bond Principles et/ou les Sustainability Bond Principles de l'International Capital Market Association (au moins 10%) dans, notamment, l'accès à des services essentiels (santé, éducation, soin) ou la création d'emplois et des programmes conçus pour prévenir le chômage. Les autres obligations de la poche sont sélectionnées notamment parmi des émetteurs dont les activités sont alignées avec les ODD 3, 5 ou 8 des Nations Unies et sélectionnées selon la méthodologie PRISME. Cette dernière prévoit la sélection des émetteurs les plus responsables au regard de leurs performances ESG et surpondère, dans la notation, 9 critères à fort impact : stratégie environnementale et éco-conception, politiques climat, politiques biodiversité, non-discrimination et égalité des chances, relations responsables avec les clients, alignement avec l'ODD 5, équilibre des pouvoirs et efficacité du CA, rejet des paradis fiscaux, rémunérations liées à des facteurs ESG ;

#### • Actions (au maximum 35% de l'actif net) :

sélectionnées selon la méthodologie PRISME décrite ci-dessus. Le fonds a pour objectif de contribuer aux 3 (bonne santé & bien-être), ODD 5 (égalité des sexes) et ODD 8 (travail décent et croissance économique) des Nations Unies en ayant un pourcentage d'actifs d'alignés supérieur à celui de son univers d'investissement ;

#### • Entreprises "solidaires" (5 à 10% de l'actif net) :

émetteurs solidaires non cotés à forte utilité sociale ou environnementale. Ces investissements s'inscrivent dans quatre thèses d'investissement : agir pour la planète, agir pour une société plus juste, agir pour une entreprise autrement, agir pour la solidarité internationale.

Choix Solidaire soutient également des initiatives philanthropiques par le biais de sa part de partage en reversant une partie des revenus à des associations et fondations partenaires, renforçant ainsi son impact social.

Pour que chaque investissement contribue concrètement aux objectifs d'impact, Choix Solidaire intègre de façon systématique une analyse ESG de son univers d'investissement fondée sur notre méthodologie propriétaire de notation extra-financière PRISME (Planète, Resultat, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement), qui repose sur trois piliers :

#### 1. Notation Propriétaire PRISME

Ecofi sélectionne les émetteurs les plus responsables au regard de leurs performances Environnementales, Sociales et de Gouvernance, selon la note PRISME, qui prévoit la surpondération des 9 critères essentiels à fort impact ESG : stratégie environnementale et éco-conception, politiques climat, politiques biodiversité, non-discrimination et égalité des chances, relations responsables avec les clients, alignement avec l'ODD 5, équilibre des pouvoirs et efficacité du CA, rejet des paradis fiscaux, rémunérations liées à des facteurs ESG.

#### 2. Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles

Ecofi exclut les sociétés implantées dans des paradis fiscaux et impliquées dans les secteurs controversés (tabac, jeux d'argent, pesticides, charbon, pétrole, gaz, huile de palme, énergies fossiles non conventionnelles).

#### 3. Analyse des émetteurs controversés

Ecofi exclut les sociétés impliquées dans des controverses très graves.

Plus de détails sont disponibles dans notre [Code de transparence](#).

L'Institut de la Finance Durable définit l'intentionnalité comme aussi bien la volonté de l'acteur financier de contribuer à générer un bénéfice social et/ou environnemental qu'à la volonté de l'entreprise financée qui a fixé au cœur de son modèle d'activité l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs de développement durable de développement durable.

### Additionalité

Pour Ecofi, le rôle de l'actionnaire ne se limite pas uniquement à apporter du capital. Il va au-delà en influençant les pratiques des entreprises afin de générer des changements concrets et mesurables, tant sur le plan environnemental, que social.

C'est pourquoi, le fonds Choix Solidaire dialogue activement avec les entreprises pour influencer directement leurs pratiques, les incitant à adopter des politiques responsables alignées sur les objectifs de développement durable. Pour quantifier l'impact, la qualité et le niveau de prise en compte des requêtes de la part des sociétés à travers sa politique d'engagement, Ecofi a mis en place une méthodologie d'analyse des dialogues individuels depuis 2022.

La méthodologie développée par Ecofi est basée sur la qualité des interactions, les informations reçues et les engagements de la direction à l'égard des axes d'améliorations soumis aux sociétés.

Le score pour chacun de dialogues individuels d'Ecofi, appelé « **Ecofi Engagement Quality Score** », permet de prioriser les actions d'Ecofi, d'améliorer ses objectifs, et de suivre les résultats en cohérence avec ses décisions d'investissement.

Afin de faire preuve de transparence, les scores relatifs aux dialogues sont communiqués dans le rapport d'impact annuel<sup>5</sup>.

De plus, en utilisant le droit de vote et le dépôt de résolutions proposées en Assemblée générale d'actionnaires, Ecofi Agir pour le Climat soutient des résolutions favorables à l'environnement et à la société.

L'institut de la Finance Durable définit l'additionnalité comme la contribution particulière des acteurs financiers permettant aux bénéficiaires des investissements/financements d'accroître eux-mêmes l'impact généré par leurs activités.

Dans le cadre de la poche solidaire, les entreprises bénéficient de financements à des conditions plus favorables que celles du marché traditionnel (banques ou fonds d'investissement).

Ces avantages financiers leur permettent de mobiliser davantage de ressources pour leur mission sociale ou environnementale. **Elles peuvent ainsi concentrer leurs efforts sur des projets à fort impact, comme l'emploi de travailleurs handicapés, le soutien aux populations défavorisées ou la réduction des inégalités, sans subir une pression excessive pour générer des profits à court terme.** En allégeant leur charge financière, ces conditions favorables leur permettent donc de déployer leur impact tout en assurant leur pérennité.

Enfin, Ecofi est impliqué dans des actions d'engagement collectif à travers des coalitions d'investisseurs. Par exemple, Ecofi est membre fondateur de Shareholders for Change, coalition d'investisseurs responsables européens, et fait partie de plusieurs autres coalitions d'investisseurs responsables (FIR, PRI, Climate Action 100+, Access to Medicine Index).

Ces efforts conjoints permettent d'amplifier l'impact positif du fonds et d'influencer les plus grandes entreprises sur la scène internationale.

### Mesure

Pour mesurer l'impact du fonds Choix Solidaire, nous utilisons des indicateurs et des méthodologies de mesure reconnues :

- émissions de Gaz à Effet de Serre : intensité carbone et empreinte carbone du portefeuille ;
- alignement avec le scénario climatique 1,5° SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence Internationale de l'Énergie ;
- variations d'effectifs ;
- représentativité des femmes aux postes d'encadrement ;
- partage de la valeur économique ;
- responsabilité fiscale ;
- alignement aux Objectifs de Développement Durables (ODD) : en particulier l'ODD 5 sur l'égalité des sexes (mais aussi : ODD 3, ODD 7, ODD 8 et ODD 13) ;
- Principal Adverse Impact (PAI).

Par ailleurs, le fonds Choix Solidaire intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion avec pour objectif d'obtenir une intensité carbone inférieure à celle de son univers d'investissement. Le fonds prend également en compte l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes avec pour objectif d'obtenir un écart de rémunération non ajusté entre les sexes inférieur à celui de son univers d'investissement.

L'impact de Choix Solidaire est communiqué à travers le reporting d'impact mensuel ainsi que le rapport d'impact<sup>6</sup>.

L'institut de la Finance Durable définit la mesure comme l'évaluation des effets environnementaux et sociaux dans l'économie réelle sur la base des objectifs annoncés dans le cadre de l'intentionnalité.

## Conclusion

Depuis notre création en 1972, nous croyons en une finance capable de contribuer activement à un avenir meilleur, en conciliant performance économique, préservation de l'environnement et progrès social.

L'adoption du statut d'Entreprise à Mission en 2020 s'inscrit naturellement dans cette trajectoire : elle représente une étape supplémentaire qui formalise nos engagements et nous dote d'un cadre structurant pour continuer à progresser.

Face à l'urgence climatique et sociale, ce cadre guide nos décisions stratégiques, nous pousse à perfectionner nos processus pour garantir que nos investissements soutiennent des entreprises véritablement contributives et à explorer des approches financières innovantes pour relever des défis encore peu adressés.

Il nous incite à répondre concrètement aux grands enjeux de notre époque. Il n'est donc pas uniquement question de performance financière, mais de sens et d'alignement avec nos valeurs où chaque décision d'investissement est une opportunité de participer à un changement positif.

Cet engagement se concrétise notamment à travers nos produits financiers comme Choix Solidaire qui incarne notre volonté d'agir pour catalyser des changements significatifs en matière de durabilité environnementale et lutter contre le changement climatique.

Nous nous reconnaissons pleinement dans cette approche d'impact et c'est avec cette conviction que nous continuerons à travailler, main dans la main avec les entreprises que nous soutenons, pour construire un avenir plus durable.

<sup>5</sup> Pour en savoir plus, se référer au Rapport d'Impact 2025 d'Ecofi disponible sur notre site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr).

<sup>6</sup> Pour en savoir plus, ces documents sont publiés sur notre site Internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr). Spécifiquement, le lien du reporting d'impact est disponible ici : <https://www.ecofi.fr/telecharger/FR0011548130/reporting>



+ 33 (0)1 44 88 39 24

contact@ecofi.fr

www.ecofi.fr

12 boulevard de Pesaro  
CS 10002  
92024 Nanterre Cedex

  
**GROUPE  
CREDIT COOPERATIF**

Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers  
Graphiques n° FR308133\_01LYLF



Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements ou sur notre site internet.

Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC.

Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.